

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015286-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange

Couche époxy

Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone: +41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylenebis(méthylamine)

Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 9046-10-0 Numéro CE: 618-561-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12-xxxx	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	10-20%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-xxxx	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	10-20%
Numéro CE: 701-443-9 Reg.nr.: 01-2119980970-27-xxxx	Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	10-20%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

SVHC néant

(suite de la page 2)

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

après inhalation :

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

Apporter de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Risques Risque de perforation gastrique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à fort débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la rubrique 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C

Classe de stockage : 8 A

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia		
Dermique	Derived No Effect Level	2,5 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	5,29 mg/m³ (worker systemic long term value)
CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)		
Dermique	Derived No Effect Level	0,33 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,2 mg/m³ (worker systemic long term value)
		0,2 mg/m³ (worker local long term value)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		0,3 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,073 mg/m³ (worker local short term value)
		0,073 mg/m³ (worker local long term value)
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols		
Oral	Derived No Effect Level	0,17 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	2,87 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,21 mg/m³ (worker systemic long term value)
		0,299 mg/m³ (consumer systemic long term value)
PNEC		
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia		
Predicted No-Effect Concentration	0,018 mg/kgxdwt (earth rating factor)	
Predicted No-Effect Concentration	0,014 mg/l (sea water rating factor)	
	0,015 mg/l (fresh water rating factor)	
CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)		
Predicted No-Effect Concentration	2,44 mg/kgxdwt (earth rating factor)	
Predicted No-Effect Concentration	0,0094 mg/l (sea water rating factor)	
	0,094 mg/l (fresh water rating factor)	
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Predicted No-Effect Concentration	1,121 mg/kgxdwt (earth rating factor)	
Predicted No-Effect Concentration	0,006 mg/l (sea water rating factor)	
	0,06 mg/l (fresh water rating factor)	
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols		
Predicted No-Effect Concentration	0,305 mg/kgxdwt (earth rating factor)	
Predicted No-Effect Concentration	0,00115 mg/l (sea water rating factor)	

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 5)

	0,0115 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 0,1 mg/m ³ H S;KZGW darf nie überschritten werden

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conservé à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.



Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.



Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est un mélange composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ (Butyl) 0,7mm; (NBR) 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de pénétration : > 480 min

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 6)

Gants en cuir

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.



Protection du corps :

Vêtements de protection.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	aminée
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé
pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 7)

Aspect:**Forme :** liquide**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.****Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Minimum ignition energy****Test de séparation des solvants :** Non déterminé.**Changement d'état****Point/l'intervalle de ramollissement****Propriétés comburantes** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation.** Non déterminé**Informations concernant les classes de danger physique****Substances et mélanges explosibles** néant**Gaz inflammables** néant**Aérosols** néant**Gaz comburants** néant**Gaz sous pression** néant**Liquides inflammables** néant**Matières solides inflammables** néant**Substances et mélanges autoréactifs** néant**Liquides pyrophoriques** néant**Matières solides pyrophoriques** néant**Matières et mélanges auto-échauffants** néant**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant**Liquides comburants** néant**Matières solides comburantes** néant**Peroxydes organiques** néant**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant**Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur

Forte réaction exothermique aux acides

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 8)

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia			
Oral	LD50	>2.885 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.980 mg/kg (lapin)	
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	930 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>3.100 mg/kg (lapin)	
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1.030 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 9)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411).

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

IC50/72h	141,72 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
LC50/96h	772,14 mg/l (poisson) (OECD 203, static)
EC50/48h	80-418,34 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/96h	15 mg/l (poisson)
EC50/72h	2,1-15 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	100 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (48h)	18-200 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)

LC50/96h	87,6 mg/l (poisson)
EC50/24h	35,1 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	32,1 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	15,2 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	20,3-33,3 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	10,5 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (21d)	4,7 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/48h	388 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/24h	572 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	324 mg/l (aquatic invertebrates)
	110 mg/l (poisson)
EC50/24h	27 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	23 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	50 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	1,5 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	100 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (48h)	8,3 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	3 mg/l (aquatic invertebrates)
EC 10/18h	1.120 mg/l (microorganisms)

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 10)

Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols

LC50/96h	1,77 mg/l (poisson)
EC50/48h	4,6 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	1,35 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	0,42 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (14d)	1,9 mg/l (poisson)
NOEC (21d)	0,115 mg/l (aquatic invertebrates)

12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

Biod. (28 days) | 0 % (Biodegradation)

CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)

Biod. (28 days) | 49 % (Biodegradation)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Biod. (28 days) | 8 %

Comportement dans des compartiments de l'environnement :
Composants:
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

DT50-value (Degradation Half time) | 365 day

12.3 Potentiel de bioaccumulation
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

EBAB | 1,34 log Pow (Bioaccumulation)

CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)

EBAB | 0,18 log Pow

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EBAB | 0,99 log Pow

Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols

EBAB | 3,67 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes
Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Nocif pour les poissons.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 11)

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation	
CAS: 9046-10-0 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	
EC 50 (3h)	750 mg/l (microorganisms)
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols	
EC 50 (3h)	>100 mg/l (microorganisms)

Autres indications écologiques :**Indications générales :**

Ne pas laisser le produit pénétrer les nappes phréatiques, les cours d'eaux ou les égouts.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation :**

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Éliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, IMDG, IATA**

UN2735

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 28.05.2026

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 12)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES,
N.S.A. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE, m-
phénylenebis(méthylamine))

IMDG, IATA

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE, m-
phénylenebis(méthylamine))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR

**Classe
Étiquette**

8 (C7) Matières corrosives.
8

IMDG, IATA

**Class
Label**

8 Matières corrosives.
8

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indice Kemler :

Attention: Matières corrosives.

No EMS :

80

Segregation groups

F-A,S-B

Stowage Category

(SGG18) Alkalis

Segregation Code

A

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport :
ADR
Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
500 ml

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 13)

Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE, M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Dispositions nationales :

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim RS 814.81)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. rubrique 2
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

(suite page 15)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 14)

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2026

Révision: 28.05.2026

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 15)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 10

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH/FR